

## NOTE DE SERVICE

N° 11-065-V37 du 27 décembre 2011

NOR : BCR Z 11 00065 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de décembre 2011

### PRÉPARATION AU CONCOURS COMMUN INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE CATÉGORIE C DE 2012

#### ANALYSE

La procédure d'inscription concours commun interne pour le recrutement des personnels de catégorie C est ouverte jusqu'au 13 janvier 2012 . Les agents remplissant les conditions et souhaitant y participer, doivent dans le délai imparti, s'inscrire auprès de l'IGPDE. Mesdames et Messieurs les directeurs veilleront à informer tous les candidats potentiels et notamment ceux affectés dans les CSI ou exerçant des fonctions particulières (gardiens concierges, veilleurs de nuit, standardistes...).

Date d'application : 27/12/2011

#### MOTS-CLÉS

CONCOURS DE RECRUTEMENT ; CATÉGORIE C

#### DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

#### DOCUMENTS À ABROGER

Néant

#### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	COM	CSOM	CSE		

*DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES*

*École nationale des Finances publiques  
Direction du Recrutement*

## SOMMAIRE

1. LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION AU CONCOURS À TITRE INTERNE.....	3
1.1. La présentation des conditions .....	3
1.2. Le contrôle des conditions.....	3
2. LA NATURE ET LE PROGRAMME DES ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE .....	3
3. LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS .....	3
3.1. La préparation par correspondance .....	3
3.2. La journée introductive de méthode.....	4
3.3. Le galop d'essai.....	4
4. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE .....	5

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Nature des épreuves du concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C.....	6
ANNEXE N° 2 : Calendrier prévisionnel de la préparation .....	7
ANNEXE N° 3 : Modalités détaillées d'inscription .....	8

Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le ministère du Budget, des Comptes publics, et de la réforme de l'État organiseront en 2012 un concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C.

Dès lors, et en vue d'assurer la préparation des candidats à titre interne aux épreuves de ce concours, l'institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) du ministère organise, à partir du mois de février 2012, un enseignement à distance.

## **1. LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION AU CONCOURS À TITRE INTERNE**

### **1.1. LA PRÉSENTATION DES CONDITIONS**

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires employés sous contrat de droit public de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comptant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, au moins une année de services publics effectifs au sein de la fonction publique.

Il est précisé que pour les agents non titulaires employés à temps non complet, cette condition s'apprécie de date à date, sans proratisation liée à leur temps de travail.

La préparation écrite est accessible à l'ensemble des agents appartenant au ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et au ministère du Budget, des Comptes publics et de la réforme de l'État qui réunissent les conditions d'ancienneté et de grade requises pour concourir à titre interne.

### **1.2. LE CONTRÔLE DES CONDITIONS**

Le dispositif d'inscription à la préparation par correspondance repose sur une procédure d'inscription en ligne.

Les candidats s'inscrivent sous leur propre responsabilité et doivent s'assurer au préalable qu'ils remplissent effectivement les conditions requises pour s'inscrire au concours.

En cas de doute à ce sujet, ils pourront se rapprocher du service des ressources humaines de la direction locale dont ils dépendent. Dans l'éventualité où certaines personnes déjà inscrites ne rempliraient pas les conditions requises, elles en seront informées par le service local et ne pourront plus participer aux actions présentiels ni bénéficier des facilités de service. En outre, aucun remboursement des frais engagés ne sera effectué.

## **2. LA NATURE ET LE PROGRAMME DES ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE**

La nature et le programme des épreuves du concours interne pour le recrutement de personnels de catégorie C (cf. arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2005 publié au JO du 3 juillet 2005) sont précisés en annexe n° 1.

## **3. LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS**

### **3.1. LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE**

La préparation se déroulera uniquement par correspondance et se présentera sous la forme de 5 *fascicules* périodiques qui seront diffusés de *début février à fin juillet 2012*.

Les fascicules contiendront :

- des conseils méthodologiques ;
- des fiches de travail ;
- des sujets et corrigés de devoirs.

Les candidats peuvent choisir de recevoir la préparation écrite sous forme de fascicules « papier » ou de cédéroms (le choix est à faire lors de l'inscription, il est irrévocable). Ceux qui choisissent le support cédérom doivent bien entendu disposer à domicile des outils nécessaires à sa lecture (micro-ordinateur équipé d'un lecteur cédérom). Chaque candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul de ces supports.

Les préparants devront impérativement adresser leur devoir, accompagné, pour chacune des épreuves, d'une enveloppe suffisamment affranchie à leur adresse, directement au correcteur dont le nom et l'adresse figurent dans les fascicules de préparation.

Les correcteurs renverront les copies corrigées directement aux candidats.

La liste des correcteurs sera diffusée par note de la division des préparations du pôle du recrutement de l'ENFiP sur les BALF des directions à destination des responsables locaux de la formation professionnelle. Cette liste servira également à l'envoi des copies du galop d'essai.

Le calendrier prévisionnel de publication des fascicules de la préparation figure en annexe n° 2.

### 3.2. LA JOURNÉE INTRODUCTIVE DE MÉTHODE

Le responsable local de la formation professionnelle organisera au plan départemental une journée d'information pour présenter aux candidats la préparation et leur donner des conseils de méthode leur permettant d'aborder celle-ci dans les meilleures conditions.

Cette journée se déroulera en début de préparation au cours du mois de février 2012 et pourra réunir les candidats des deux filières.

L'École nationale des Finances publiques (ENFiP) diffusera prochainement une note spécifique précisant les modalités d'organisation de cette journée.

### 3.3. LE GALOP D'ESSAI

Un galop d'essai portant sur les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité, sera *organisé localement en juin 2012*, dans des conditions aussi proches que possible de celles du concours selon les modalités suivantes :

- 10h00 : épreuve de préadmissibilité ;
- 13h00 : épreuve d'admissibilité.

Les documents relatifs aux épreuves seront transmis en *mai 2012* avec une note d'organisation.

Le corrigé sera disponible dans le fascicule n° 5 de la préparation écrite.

*La préparation présentielle (journée introductive de méthode et galop d'essai) est réservée aux candidats appartenant à la direction générale des Finances publiques inscrits à la préparation écrite.*

Quatre demi-journées de facilités de service seront accordées à l'occasion de l'organisation de la journée introductive de méthode et du galop d'essai.

#### 4. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

Les candidats qui désirent s'inscrire à cette préparation à distance devront procéder à leur inscription en ligne à partir du lien suivant : [http://alize.alize/crp/eleves/prepa\\_concours/index.htm](http://alize.alize/crp/eleves/prepa_concours/index.htm) avant le 13 janvier 2012.

Les consignes d'inscription détaillées figurent en annexe n° 3.

Les candidats qui le désirent pourront obtenir un bulletin d'inscription « papier » en contactant la responsable pédagogique de la préparation :

Yolaine MARCOS

Tel : 01.58.64.80.92

Adresse électronique : [yolaine.marcos@finances.gouv.fr](mailto:yolaine.marcos@finances.gouv.fr)

*Il est rappelé que Mesdames et Messieurs les responsables locaux de la formation professionnelle doivent impérativement alerter la division des préparations, dès qu'ils en ont connaissance, des besoins spécifiques, des candidats inscrits à cette préparation, permettant de pallier d'éventuels handicaps (notamment visuels).*

L'attention des responsables des directions est appelée sur le fait que la date limite d'inscription doit être impérativement respectée. Aussi, leur est-il demandé de veiller à ce que les agents placés sous leur autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

Toute question relative à cette préparation devra être formulée auprès de la division des préparations aux concours de l'ENFiP ([enfip.prepa@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:enfip.prepa@dgfip.finances.gouv.fr)).

**Attention :** *l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours*

POUR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
LE DIRECTEUR DU PÔLE RECRUTEMENT,

JEAN-MICHEL BLANCHARD

## ANNEXE N° 1 : Nature des épreuves du concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C

Le concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C comprend une épreuve de préadmissibilité, une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les épreuves de préadmissibilité et d'admissibilité se tiennent le même jour.

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. Cette note est multipliée par le coefficient correspondant prévu.

Toute note inférieure à 5 sur 20 aux épreuves, avant application des coefficients, est éliminatoire.

### **Épreuve de préadmissibilité :**

Questionnaire à choix multiples destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et grammaire, de connaissances générales et de calcul ainsi que les capacités de raisonnement du candidat (durée : 1 h 30 ; coefficient 1).

### **Épreuve d'admissibilité :**

Résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres... (durée : 3 heures ; coefficient 2).

### **Épreuve d'admission :**

Entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat (durée : 15 minutes – coefficient 2).

Les connaissances et aptitudes attendues des candidats sont du niveau du diplôme national du brevet.

## ANNEXE N° 2 : Calendrier prévisionnel de la préparation

**PRÉPARATION AU CONCOURS COMMUN INTERNE  
POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE  
CATÉGORIE C**

**Année 2012**

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA PRÉPARATION**

<b>N° des fascicules</b>	<b>Date prévisionnelle de publication</b>
<b>1</b>	<b>février 2012</b>
<b>2</b>	<b>mars 2012</b>
<b>3</b>	<b>avril 2012</b>
<b>4</b>	<b>juin 2012</b>
<b>5</b>	<b>juillet 2012</b>

♦♦♦♦

## ANNEXE N° 3 : Modalités détaillées d'inscription

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES Cedex

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

-----

### PRÉPARATION AU CONCOURS COMMUN INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE CATEGORIE C - Session 2012 -

Pour vous inscrire à la préparation au concours commun interne de catégorie C, vous devez aller sur le lien suivant :

- [HTTP://ALIZE.ALIZE/CRP/ELEVES/PREPA\\_CONCOURS/INDEX.HTM](http://ALIZE.ALIZE/CRP/ELEVES/PREPA_CONCOURS/INDEX.HTM)
- Imprimer et compléter le bulletin d'inscription que vous recevrez par courriel lors de la validation de votre pré-inscription ;
- Payer par carte bancaire, chèque ou mandat cash non agrafé (postal ou bancaire), à titre de participation forfaitaire aux frais d'un montant de :



**35 euros (version papier)**



**20 euros (version cédérom)**

Si vous optez pour le règlement par chèque ou mandat cash, il doit être libellé à l'ordre du Trésor Public et doit faire apparaître au verso le numéro de commande. Il doit être adressé **le 13 janvier 2012 au plus tard**, accompagné du bulletin d'inscription, à l'adresse suivante :

**Régisseur de l'IGPDE, Immeuble les Allées, 11 rue des deux communes – Pièce 1571- 93558  
MONTREUIL Cedex.**

Si vous optez pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, vous n'aurez rien à transmettre au régisseur.

Un certificat d'inscription (à conserver durant toute la préparation) sera transmis par courrier électronique après validation définitive de l'inscription par les services de l'IGPDE.

**Attention : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.**

Nul ne peut être inscrit à plus de trois préparations durant la même année civile.



**ISSN : 0984 9114**